

Votants :

Délibération n° C19_05_2022_01 à C19_05_2022_04 : 68
Délibération n° C19_05_2022_05 : 69
Délibération n° C19_05_2022_06 à C19_05_2022_15 : 68
Délibération n° C19_05_2022_16 à C19_05_2022_51 : 69

Convocation du Conseil communautaire : 13 mai 2022
Affichage du compte-rendu sommaire : 25 mai 2022
Mise en ligne sur le site internet : 25 mai 2022

Président de séance : Monsieur MICHELET Fabrice

Secrétaire de séance : Madame BRUNET Sylvie

Le quorum étant atteint, Monsieur le président déclare les travaux ouverts à 18 h 30 et énumère les pouvoirs.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Délibération n° C19_05_2022_01

Conseil communautaire du 31 mars 2022 - Approbation du procès-verbal (annexe)

Annexe(s) :

- Procès-verbal du conseil communautaire du 31 mars 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du conseil communautaire du 31 mars 2022.

Délibération n° C19_05_2022_02

Installation de conseillers communautaires - Communes de Loubillé et de Périgné

Le Conseil communautaire, décide de :

- PRENDRE ACTE de l'installation de nouveaux conseillers communautaires :
 - Pour la commune de Loubillé, Monsieur Jean-Luc POINT, en tant que conseiller communautaire titulaire, et Madame Dominique MARTINET, en tant que conseillère communautaire suppléante,
 - Pour la commune de Périgné, Madame Brigitte MARTIN, en tant que conseillère communautaire suppléante.

Délibération n° C19_05_2022_03

Syndicat mixte d'aménagement des bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB) - Modification de la représentation de la communauté de communes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DESIGNER Madame Dominique MARTINET représentante titulaire et Monsieur Jean-Luc POINT représentant suppléant de la communauté de communes au sein du comité syndical du SMA BACAB.

Délibération n° C19_05_2022_04

Société d'économie mixte locale Deux-Sèvres Aménagement (SAEML DSA) - Dissolution

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le projet de dissolution volontaire anticipée et de liquidation amiable de la société anonyme d'économie mixte locale Deux-Sèvres Aménagement (SAEML DSA) ;
- DONNER tous les pouvoirs au représentant de Mellois en Poitou à l'assemblée générale de la SAEML DSA, M. Gilles PICHON, pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la société.

FINANCES

Délibération n° C19_05_2022_05

Comptes de gestion 2021 - Approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs des budgets de la communauté de communes Mellois en Poitou pour le même exercice.

Délibération n° C19_05_2022_06**Comptes administratifs 2021 - Budget principal (annexe)**Annexe(s) :

- Rapport de présentation

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget principal de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	30 150 163.13 €	30 728 281.54 €	578 118.41 €
INVESTISSEMENT	8 847 992.29 €	11 940 491.46 €	3 092 498.87 €

Délibération n° C19_05_2022_07**Comptes administratifs 2021 - Budget annexe zones d'activités**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe zones d'activités de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET ZONES D'ACTIVITES	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	5 823 485.87 €	5 839 524.14 €	16 038.27 €
INVESTISSEMENT	8 499 429.53 €	7 949 011.82 €	- 550 417.71 €

Délibération n° C19_05_2022_08**Comptes administratifs 2021 - Budget annexe patrimoine économique**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe patrimoine économique de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET PATRIMOINE ECONOMIQUE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	464 743.17 €	406 667.69 €	- 58 075.48 €
INVESTISSEMENT	246 173.96 €	303 829.53 €	57 655.57 €

Délibération n° C19_05_2022_09**Comptes administratifs 2021 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 1	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe TEOM de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET TEOM	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	6 140 525.27 €	5 994 052.41 €	- 146 472.86 €
INVESTISSEMENT	977 643.91 €	807 648.18 €	- 169 995.73 €

Délibération n° C19_05_2022_10**Comptes administratifs 2021 - Budget annexe base de loisirs du Lambon**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe base de loisirs du Lambon de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET BASE DE LOISIRS DU LAMBON	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	379 878.86 €	379 878.86 €	- €
INVESTISSEMENT	635 765.40 €	471 340.21 €	- 164 425.19 €

Délibération n° C19_05_2022_11**Comptes administratifs 2021 - Budget annexe assainissement collectif**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe assainissement collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
---------------------------------	----------	----------	----------

FONCTIONNEMENT	3 422 990.74 €	3 457 495.47 €	34 504.73 €
INVESTISSEMENT	2 523 460.38 €	2 974 763.36 €	451 302.98 €

Délibération n° C19_05_2022_12

Comptes administratifs 2021 - Budget annexe assainissement non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe assainissement non collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	280 215.13 €	290 492.88 €	10 277.75 €
INVESTISSEMENT	64 563.51 €	39 855.19 €	- 24 708.32 €

Délibération n° C19_05_2022_13

Comptes administratifs 2021 - Budget annexe photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe photovoltaïque de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	4 695.79 €	6 976.89 €	2 281.10 €
INVESTISSEMENT	7 270.32 €	3 410.34 €	- 3 859.98 €

Délibération n° C19_05_2022_14

Comptes administratifs 2021 - Budget annexe réseau de chaleur

Pour : 66	Abstention : 0	Contre : 2	Sans Participation : 1
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe réseau de chaleur de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET RESEAU DE CHALEUR	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	281 848.20 €	453 025.43 €	171 177.23 €
INVESTISSEMENT	464 769.32 €	459 141.23 €	- 5 628.09 €

Délibération n° C19_05_2022_15

Comptes administratifs 2021 - Budget annexe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les comptes administratifs 2021 du budget annexe GEMAPI de la communauté de communes Mellois en Poitou ci-dessous :

BUDGET GEMAPI	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	375 641.84 €	376 261.00 €	619.16 €
INVESTISSEMENT			

Délibération n° C19_05_2022_16

Affectation des résultats - Budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget principal comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé :	
4 997 655.49 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
578 118.00 €	4 419 537.49 €

Délibération n° C19_05_2022_17

Budgets supplémentaires 2022 - Budget principal (annexe)

Annexe(s) :

- Rapport de présentation

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget principal présenté comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	107 175.00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	4 419 537.49 €
012 - Charges de personnel	107 019.32 €	70 - Produits des services	11 700.00 €
014 - Atténuation de produits		73 - Impôts et taxes	213 287.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	-59 782.00 €	74 - Dotations et participations	161 568.00 €
042 - Opérations d'ordre		77 - Produits exceptionnels	2 500.00 €
65 - Autres charges de gestion courantes	4 789 852.17 €	042 - Opérations d'ordre	135 672.00 €
Total	4 944 264.49 €	Total	4 944 264.49 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 - Immobilisations incorporelles	368 377.87 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 947 037.43 €
204 - Subventions d'équipement versées	50 000.00 €	10 - Dotations	679 746.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 552 434.06 €	024 - Produits des cessions	8 000.00 €
23 - Immobilisation en cours	757 377.85 €	13 - Subventions d'investissement	970 046.59 €
13 - Subventions d'investissement	14 239.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	-1 661 947.24 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	- 59 782.00 €
040 - Opérations d'ordre	135 672.00 €	041 - Opérations patrimoniales	640 850.00 €
041 - Opérations patrimoniales	640 850.00 €		
Total	3 523 950.78 €	Total	3 523 950.78 €

Délibération n° C19_05_2022_18

Affectation des résultats - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Pour : 68 Abstention : 0 Contre : 1 Sans Participation : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe TEOM comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé :	
1 787 912.39 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
310 004.59 €	1 477 907.80 €

Délibération n° C19_05_2022_19

Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Pour : 68 Abstention : 0 Contre : 1 Sans Participation : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe TEOM comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - TEOM

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	57 463.00 €	002 - Excédent reporté	- 310 004.59 €
012 - Charges de personnel	46 275.10 €	70 - Produits des services	60 750.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	- 299 363.59 €	73 - Impôts et taxes	33 770.00 €

65 - Autres charges de gestion courantes	- 10 318.10 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	9 541.00 €
Total	- 205 943.59 €	Total	- 205 943.59 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
041 - Opérations d'ordre	27 000.00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	- 299 363.59 €
21 - Immobilisations corporelles	1 700.00 €	041 - Opérations d'ordre	27 000.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	9 541.00 €	10 - Dotations	310 454.59 €
		13 - Subventions d'investissement	150.00 €
Total	38 241.00 €	Total	38 241.00 €

Délibération n° C19_05_2022_20

Affectation des résultats - Budget annexe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe GEMAPI comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé :	
11 183.64 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
	11 183.64 €

Délibération n° C19_05_2022_21

Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe GEMAPI comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - GEMAPI

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
65 - Autres charges de gestion courantes	10 481.00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	11 183.64 €
014 - Atténuation de produits	702.64 €		
Total	11 183.64 €	Total	11 183.64 €

Délibération n° C19_05_2022_22

Affectation des résultats - Budget annexe zones d'activités

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe zones d'activités comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé :	
647 797.62 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
	647 797.62 €

Délibération n° C19_05_2022_23

Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe zones d'activités

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe zones d'activités comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - ZONES D'ACTIVITES

Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes

011 - Charges à caractère général	30 000.00 €		
023 - Virement à la section d'investissement	-30 015.00 €		
65 - Autres charges de gestion	15.00 €		
Total	0.00 €	Total	

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
		021 - Virement de la section de fonctionnement	-30 015.00 €
		16 - Emprunts et dettes assimilés	30 015.00 €
Total		Total	0.00 €

Délibération n° C19_05_2022_24

Affectation des résultats - Budget annexe patrimoine économique

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe patrimoine économique comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé :	
33 609.41 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
	33 609.41 €

Délibération n° C19_05_2022_25

Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe patrimoine économique

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe patrimoine économique comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - PATRIMOINE ECONOMIQUE

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	130 000.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	130 000.00 €
Total	130 000.00 €	Total	130 000.00 €

Délibération n° C19_05_2022_26

Affectation des résultats - Budget annexe assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe assainissement collectif comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé :	
961 220.20 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
0 €	961 220.20 €

Délibération n° C19_05_2022_27

Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe assainissement collectif comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	28 329.00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	961 220.20 €

012 – Dépenses de personnel	41 476.00 €	70 – Produits des services	16 484.00 €
65 – Autres charges de gestion courantes	918 734.20 €	042 – Opérations d'ordre entre sections	10 835.00 €
Total	988 539.20 €	Total	988 539.20 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 – Immobilisations incorporelles	313 483.41 €	001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 594 554.80 €
21 – Immobilisations corporelles	583 341.89 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	
23 – Immobilisation en cours	686 894.50 €	10 – Dotations	
042 – Opérations d'ordre entre sections	10 835.00 €		
Total	1 594 554.80 €	Total	1 594 554.80 €

Délibération n° C19_05_2022_28

Affectation des résultats - Budget annexe assainissement non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe assainissement non collectif comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé :	
89 660.95 €	
Affectation Investissement (1068)	002 – Excédent antérieur reporté
	89 660.95 €

Délibération n° C19_05_2022_29

Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe assainissement non collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe assainissement non collectif comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - SPANC

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	600.00 €		
012 – Dépenses de personnel	16 484.00 €		
65 – Autres charges de gestion courantes	- 17 084.00 €		
Total	0.00 €	Total	- €

Délibération n° C19_05_2022_30

Affectation des résultats - Budget annexe photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe photovoltaïque comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé :	
3 711.53 €	
Affectation Investissement (1068)	002 – Excédent antérieur reporté
	3 711.53 €

Délibération n° C19_05_2022_31

Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe photovoltaïque

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe photovoltaïque comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - PHOTOVOLTAÏQUE

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges à caractère général	560,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 711.53 €
65 - Autres charges de gestion	3 151,53 €		
Total	3 711.53 €	Total	3 711.53 €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
23 - Immobilisation en cours	2 388.51 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 388.51 €
Total	2 388.51 €	Total	2 388.51 €

Délibération n° C19_05_2022_32

Affectation des résultats - Budget annexe réseau de chaleur

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 2	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER l'affectation des résultats 2021 du budget annexe réseau de chaleur comme suit :

Proposition d'affectation du Résultat	
Résultat Fonctionnement cumulé :	
161 119.88 €	
Affectation Investissement (1068)	002 - Excédent antérieur reporté
161 119.88 €	0 €

Délibération n° C19_05_2022_33

Budgets supplémentaires 2022 - Budget annexe réseau de chaleur

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 2	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ADOPTER le budget supplémentaire 2022 du budget annexe réseau de chaleur comme suit :

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2022 - RESEAU DE CHALEUR

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Total	0,00 €	Total	- €

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	391 131.41 €	10 - Dotations	161 119.88 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	230 011.53 €
Total	391 131.41 €	Total	391 131.41 €

Délibération n° C19_05_2022_34

Clôture d'une autorisation de programme - Budget principal - Réhabilitation des Arcades (Melle)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CLÔTURER l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée.

Délibération n° C19_05_2022_35

Clôture d'une autorisation de programme - Budget principal - Réhabilitation du gymnase de La-Mothe-Saint-Héray

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CLÔTURER l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée.

Délibération n° C19_05_2022_36

Création d'une autorisation de programme - Budget annexe assainissement collectif

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- CRÉER l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée.

SERVICES TECHNIQUES

Délibération n° C19_05_2022_37

Gendarmerie de Melle - Extension de réseaux - Avenant à la convention de projet urbain partenarial (PUP) établie avec la ville de Melle (annexe)

Annexe(s) :

- Avenant à la convention PUP

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la mise à jour des montants de l'extension de réseaux et la somme que chaque entité doit percevoir de l'autre,
- AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention de projet urbain partenarial selon le projet joint.

AMÉNAGEMENT

Délibération n° C19_05_2022_38

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fressines - Révision allégée n°1 - Prescription, définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation (annexe)

Annexe(s) :

- Exposé de l'objet de la révision allégée n°1 - PLU Fressines

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DÉCIDER de prescrire la révision allégée n° 1 du PLU de Fressines,
- DÉCIDER de fixer les modalités de concertation précitées,
- DÉCIDER d'autoriser le Président à signer tout contrat concernant la révision allégée, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrit au budget de la communauté de communes.

Délibération n° C19_05_2022_39

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Fressines - Modification n° 2 - Prescription (annexe)

Annexe(s) :

- Modification n°2 PLU Fressines - OAP

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- PRESCRIRE la modification n° 2 du PLU de Fressines,
- FIXER les modalités de concertation précitées,
- AUTORISER le Président à signer tout contrat concernant la modification.

Délibération n° C19_05_2022_40

Plan Local d'urbanisme (PLU) de Mougou (Aigondigné) - Modification n° 1 - Justification de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone (secteur des Babelottes) (annexe)

Annexe(s) :

- Notice justificative pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur AU des Babelottes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- DÉCIDER que se justifie désormais l'ouverture à l'urbanisation de 1.8 ha de la zone AU dans le secteur des Babelottes dans le respect d'une OAP portant sur l'ensemble du futur périmètre 1AU.

CLIMAT - AIR - ENERGIE

Délibération n° C19_05_2022_41

Convention avec l'Agence régionale Énergie Climat (AREC) - Données climat énergie (annexe)

Annexe(s) :

- Convention AREC

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le Président à signer la convention jointe en annexe,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CYCLE DE L'EAU

Délibération n° C19_05_2022_42

Signature du contrat territorial 2022-2027 du programme Re-Sources des captages Vivier / Gachets (annexes)

Annexe(s) :

- Contrat territorial BAC Vivier
- Annexes contrat territorial - fiches action

Pour : 68

Abstention : 1

Contre : 0

Sans Participation : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- APPROUVER la signature du contrat territorial Re-Sources 2022-2027 Vivier / Gachets porté par la régie des eaux (SEV) de la communauté d'agglomération du Niortais,
- AUTORISER le Président ou le vice-président délégué à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

EDUCATION - ENFANCE JEUNESSE

Délibération n° C19_05_2022_43

Subventions aux actions Petite Enfance Enfance Jeunesse (PEEJ) - Convention "Grandir en Milieu Rural" (GMR) de la MSA-Poitou (annexe)

Annexe(s) :

- Convention territoriale cadre MSA

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention cadre « Grandir en Milieu Rural » (GMR) de la MSA-Poitou relative à la mise en place d'actions et de projets prioritaires, répondant ainsi aux besoins des familles agricoles et rurales et/ou fragiles dans le champ de l'enfance-jeunesse avec priorité à l'accueil de la petite enfance, aux loisirs et vacances, à la parentalité, au numérique et à la mobilité dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,
- AUTORISER le président à signer la convention cadre « Grandir en Milieu Rural » (GMR) de la MSA Poitou telle qu'annexée et tout autre document afférent dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- DÉLÉGUER au Président tout pouvoir de décision concernant la signature des conventions spécifiques d'application qui seront mises en place dans le cadre des différentes actions ou projets et pour lesquelles une information sera faite au conseil communautaire.

PROJET DE TERRITOIRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Délibération n° C19_05_2022_44

Appel à Manifestation d'Intérêt "Approche territoriale des fonds européens" (annexe)

Annexe(s) :

- Fiches-actions

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la candidature de Mellois en Poitou à l'appel à projet auprès des territoires pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027 ;
- DESIGNER la communauté de communes Mellois en Poitou comme structure porteuse ;
- VALIDER les orientations stratégiques de la candidature telles que proposées ;
- PRENDRE ACTE du fait que la candidature devra être adressée à la Région au plus tard le 17 juin et que le dossier de candidature complet sera soumis au conseil communautaire au plus tard en septembre 2022 ;
- PRENDRE ACTE que la phase de candidature sera suivie, si sélection par le Conseil régional, d'une phase de conventionnement qui se déroulera au second semestre 2022 et qui permettra de compléter et préciser les fiches-actions.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Délibération n° C19_05_2022_45

Instances de dialogue social - Mise en place du comité social territorial et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la création d'un comité social territorial autonome placé auprès de la communauté de communes Mellois en Poitou, assorti d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail,
- FIXER le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée à 4,

- MAINTENIR le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de la collectivité au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée,
- FIXER le nombre de représentants de la collectivité titulaire au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée à 4,
- AUTORISER le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée.

Délibération n° C19_05_2022_46

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Actualisation des délibérations des 14 octobre 2019 et 25 juin 2020 (annexe)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution et le versement du RIFSEEP au cadre d'emploi des puéricultrices territoriales, conformément aux dispositions de la délibération du conseil communautaire du 14 octobre 2019, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Délibération n° C19_05_2022_47

Modification du tableau des emplois permanents

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non temps complet dont les postes sont prévus au budget 2022, conformément au présent tableau.

Délibération n° C19_05_2022_48

Modification du tableau des emplois permanents de droit privé (SPIC)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création de les emplois permanents de droit privé de responsable télégestion/automatisme et d'électrotechnicien/automaticien, à pourvoir en contrat à durée indéterminée au sein de la direction du cycle de l'eau, selon les modalités visées ; les crédits étant prévus au budget annexe assainissement collectif de l'exercice.

Délibération n° C19_05_2022_49

Création d'un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion des déchets en contrat de projet - Direction prévention et gestion des déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi non permanent de chargé(e) d'études prévention et gestion de déchets, à pourvoir selon les modalités visées dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-24 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de l'exercice.

Délibération n° C19_05_2022_50

Création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission climat, air et énergie en contrat de projet - Direction générale adjointe de l'aménagement et directions techniques

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la création d'un emploi non permanent de chargé(e) de mission Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), à pourvoir selon les modalités visées, dans le cadre d'un contrat de projet, en application de l'article L. 332-4 et suivants du code général de la fonction publique ; les crédits étant prévus au budget principal de l'exercice.

Délibération n° C19_05_2022_51

Remboursement des frais de mission dans le cadre d'un mandat spécial

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER Monsieur Nicolas RAGOT à participer par mandat spécial au Salon de l'Agriculture Nouvelle Aquitaine les 23 et 24 mai 2022 à Bordeaux afin de représenter la communauté de communes,
- AUTORISER la prise en charge et le remboursement de frais par la communauté de communes Mellois en Poitou dans le cadre de ce mandat spécial.

QUESTIONS DIVERSES

Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT (Code général des collectivités territoriales)

- Délibérations du bureau communautaire du 7 avril 2022

1. Bureau communautaire du 7 avril 2022

Affaires générales

Bureau communautaire du 03 mars 2022 - Approbation du procès-verbal

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le procès-verbal du bureau du 3 mars 2022.

Attractivité économique et touristique

Limalonges - Zone d'activité économique Les Maisons Blanches - Vente de terrains (parcelles cadastrées ZR0401, ZR0402 et ZR0367)

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération d'un ensemble immobilier d'une superficie de 5 379m² constitué des parcelles cadastrées ZR0401 (1 929m²), ZR0403 (2 830m²) et ZR0367 (620m²), sis à Limalonges – zone d'activité Les Maisons Blanches, à la société TRANSPORTS COLLON (ou toute structure s'y substituant pour ledit projet), au prix de 36 000€ hors taxes – hors frais, soit environ 6,69€ HT-HF /m² de terrain, TVA 20 % en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe zone d'activités 2022 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Prévention et gestion des déchets

Marché n°M22EV01 relatif à la collecte et au traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer le marché public n°M22EV01 qui a pour objet la collecte et le traitement des déchets de bois non traités, de bois traités et des souches pour les déchèteries de Mellois en Poitou, conformément aux dispositions ci-dessus.

Marché n°M22EV02 relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques - Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer le marché n°M22EV02 qui a pour objet l'enlèvement et le traitement des déchets diffus spécifiques, conformément aux dispositions ci-dessus.

Cycle de l'eau

Avenant n°1 à l'accord-cadre n°2021_ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président à signer l'avenant n°1 de l'accord-cadre à bons de commande n°2021_ASS03 relatif aux prestations d'élimination des boues (par épandage de boues liquides/pâteuses ou par compostage) des stations d'épurations de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Education - Enfance jeunesse

Subvention à l'association "Les enfants d'abord" - Convention triennale d'objectifs 2022-2024

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER la subvention à l'association « les Enfants d'abord » pour un montant de 20 000€ annuel, soit 60 000€ sur trois ans dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget,
- AUTORISER le président à signer la convention triennale 2022-2024 avec l'association « les Enfants d'abord » telle qu'annexée, ainsi que tout document afférent.

Ressources humaines et communication interne

Actualisation des modalités de rémunération des contrats d'engagement éducatif

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'actualisation des différentes rémunérations des personnes recrutées dans le cadre des contrats d'engagement éducatif, selon les modalités visées.

Bureau communautaire du 5 mai 2022

Affaires générales

Bureau communautaire du 07 avril 2022 - Approbation du procès-verbal

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Approuver le procès-verbal du bureau du 7 avril 2022.

Services techniques

Mise en place d'une base vie sur le site de Beausoleil - Validation de l'Avant-Projet Définitif et de la rémunération définitive du maître d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- VALIDER l'Avant-Projet Définitif présenté au montant de 289 000,00 € HT,
- VALIDER le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 28 900,00 € HT, soit 1 100 € de plus par rapport à l'acte d'engagement,
- AUTORISER le Président à poursuivre la procédure nécessaire à la réalisation de ce projet et à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.
- AUTORISER le Président à signer les lots n°1 « Voirie et Réseau Divers » et n°2 « Acquisition Modulaires » du marché public de mise en place d'une base vie sur le site de Beausoleil ainsi que tout document en découlant.

Vente de biens mobiliers

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER la vente des objets décrits ci-dessus au prix affiché.

Animation du territoire

Animations sportives – Tarifs des piscines communautaires et de la base de loisirs du Lambon

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les grilles tarifaires jointes en annexes applicables à compter du 21 mai 2022 et du 4 juillet 2022 pour la piscine Aqua'Melle.

Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER l'attribution des subventions aux associations culturelles, sportives et autres, dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau ci-dessous :

Associations culturelles et autres	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
Ateliers de la simplicité	3 600 €	2 160 €
Cinémel	3 600 €	3 600 €
Ciné Chef	2 500 €	1 800 €
Compagnie Mastock	3 600 €	3 600 €

Associations sportives	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
Cabri Mellois	3 600 €	3 600 €
Club Sportif Mellois Natation	3 600 €	3 600 €
Football Club Boutonnais	1 300 €	1 500 €
Handball Club Lezay	3 600 €	3 600 €
Handball Club Mothais	3 600 €	3 600 €
Judo Club Mellois	1 400 €	1 400 €
Périgné Tennis de Table	3 600 €	3 600 €
Union sportive Lezay	3 600 €	3 600 €
Val de Boutonne Foot 79	3 600 €	3 600 €

- AUTORISER l'attribution d'une subvention à l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois (OSAPAM) pour l'organisation d'une manifestation extraordinaire conformément au tableau ci-dessous :

Association sportive	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
OSAPAM – Cap JO 2024	2 000 €	2 000 €

Association APIEEE - Attribution d'une subvention

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à la majorité, décide de :

- AUTORISER l'attribution d'une subvention à l'Association de Protection, d'Information et d'Études de l'Eau et de son Environnement (APIEEE) dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau ci-dessous :

Association	Montant des subventions 2022	Rappel des subventions 2021
APIEEE	3 600€	3 600€

Projet de territoire et ingénierie territoriale

Candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Approche territoriale des fonds européens"

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE de l'appel à projet « Approche territoriale des fonds européens », lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la programmation européenne sur la période 2021-2027 et pour lequel la communauté de communes est invitée à proposer sa candidature d'ici le 17 juin prochain
- ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur la stratégie proposée.

Finances

Admissions en créances éteintes

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les admissions en créances éteintes pour insuffisance d'actif (surendettements et liquidations judiciaires) sur le budget principal et les budgets annexes.

Attractivité économique et touristique

Lezay - Cession du bien immobilier localisé 2 rue du Temple au profit de la Société Lydia Girault

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives et clause de réitération d'un bien immobilier d'une superficie de 25m² cadastrée AH001 au 2 rue du Temple à Lezay (79 120), à la société LYDIA GIRAULT (ou toute structure s'y substituant pour ledit projet), au prix de 21 000€ hors taxes – hors frais, soit environ 840 € HT-HF /m² de terrain, TVA sur marge en sus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe patrimoine économique 2022 ;
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques sous conditions suspensives et clause de réitération, ainsi que tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction, étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Information - Présentation de la filière chanvre

Le Bureau communautaire, décide de :

- PRENDRE CONNAISSANCE du déploiement de la filière chanvre à l'échelle du Département des Deux-Sèvres avec la communauté de communes Mellois en Poitou positionnée comme coordinateur et animateur du projet et de l'ensemble des actions mises en œuvre.

b. Relevé de décisions du Président

Numéro	Date	Objet de la décision	N° de lot	Attributaire / bénéficiaire	Montant
DP22AE01	14/03/22	Avenant convention d'occupation précaire Parking des Maisons Blanches		ECF / AB Conduite 16 / Auto-école Virage	Redevance : 80€ HT/mois à partir du 1 ^{er} février 2022
DP22AE03	14/03/22	Avenant durée convention d'occupation précaire Parking des Maisons Blanches		AB Conduite 16	
DP22AE04	24/03/22	Convention d'occupation précaire Bâtiment stockage Limalonges		SARL Alim Anim	Gratuit
DP22AS07	18/03/22	Convention de MAD de la salle de gym et piscine Aqua'Melle - Fête des petits		Comité USEP	Gratuit
DP22SO01	15/03/22	Convention de mise à disposition de locaux et de remboursement des frais dans le cadre du fonctionnement du centre de vaccination de Melle		Commune de Melle	Gratuit pour la mise à disposition de locaux
DP22SO02	15/03/22	Convention de coopération entre le groupe hospitalier médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois et la Communauté de communes Mellois en Poitou dans le cadre de la vaccination contre la covid-19		Groupe hospitalier médico-social du Haut Val de Sèvre et du Mellois	
DP22SO03	15/03/22	Convention de coopération concernant l'approvisionnement en vaccins et autres produits pharmaceutiques nécessaires à la vaccination contre la covid-19		CH de Niort, l'établissement de vaccination porté par la com com et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Deux-Sèvres	
DP22SO04	15/03/22	Attestation de déploiement et de réception de la solution de gestion et de prise de rendez-vous Doctolib et des conditions générales d'utilisation du service		Centres de vaccination	
DP22AS08	01/04/22	Convention MAD éducateurs CSMN saison estivale		CSMN	
DP22AS09	01/04/22	Convention MEP - CSMN - PA Brioux-sur-Boutonne		CSMN	Gratuit
DP22AS10	01/04/22	Convention occupation PA - MNS		MNS saisonniers	Pour les piscines avec un seul maître - nageur : 100€ par mois. Pour les piscines avec plusieurs : 50€ par mois par maître-nageur.
DP22AT01	21/03/22	Demande de subvention Pah partenaires		Partenaires DRAC, Département, Région	DRAC : 8 000€ Département : 15 000 € Région : 12 000€
DP22AJ11	21/03/22	Accord-cadre relatif à l'achat et à la livraison de fournitures administratives pour les services de la communauté de communes Mellois en Poitou (MP n°2020_FI01) – Avenant n°1 au lot n°1 modifiant les prix du bordereau des prix unitaires	Lot n°1	LYRECO	

		et le montant maximum du lot			
DP22ST12	22/03/22	Convention d'occupation du domaine public avec la commune d'Exoudun pour le centre de loisirs		Commune d'Exoudun	Gratuit
DP22SO05	15/03/22	Convention de partenariat relative à la cellule départementale d'accompagnement des professionnels de santé et des élus		Département des Deux-Sèvres et la communauté de communes du Haut Val de Sèvre	Subvention de 24 000€ pour 3 ans ; soit 8 000€ par an
DP22AS11	01/04/22	Convention MEP - CPM - PA Celles sur Belle		Club Plongé Mellois	Gratuit
DP22AS12	01/04/22	Convention MEP - Octopus - PA Celles sur Belle		Octopus Cellois	Gratuit
DP22ED10	31/03/22	Convention utilisation des mini-bus de Sauzé-Vaussais		Commune Sauzé-Vaussais	0.66€ pour le kilomètre
DP22AE10	05/04/22	Exonération d'un loyer au bénéfice de la Société Ouest Vendée Balais (SOVB) pour la location du bâtiment localisé Chemin de Baudroux à Melle		Société Ouest Vendée Balais	1 700,00 €
DP22AE11	05/04/22	Convention d'occupation précaire à titre gratuit au bénéfice de la SCI L'Atlantique pour les bureaux de 300 m2 avec terrains localisés à la Plaine du Château à Lezay		SCI L'Atlantique	Gratuit
DP202202	12/04/22	Mise à disposition d'équipements communautaires - Convention pour l'utilisation régulière du gymnase de Chef-Boutonne par l'association Avenir Handball Club Brioux		Association Avenir Handball Club Brioux	Gratuit
DP202206	28/04/22	Convention de mise à disposition du matériel nautique de la communauté de communes		Commune Le Vert	Gratuit
DP202204	13/04/22	Mise à disposition de salles communales pour l'organisation des conseils communautaires pour l'année 2022		• Brioux-sur-Boutonnaise - Salle La Boutonnaise, • Celles-sur-Belle - Salle des fêtes, • Lezay - Salle des fêtes, • Melle - Salle Jacques Prévert, • Melle - Le Métallum.	100€ par séance
DP202202	12/04/22	Mise à disposition d'équipements communautaires - Convention pour l'utilisation régulière du gymnase de Chef-Boutonne par l'association Avenir Handball Club Brioux		Association Avenir Handball Club Brioux	Gratuit
DP202203	12/04/22	Adhésion à Intercommunalités de France (AdCF)		AdCF-Intercommunalités de France	5111,61 € par an
DP202201	07/04/22	Acte constitutif d'une régie de recettes pour la ludothèque de Celles-sur-Belle		Ludothèque de Celles-sur-Belle	

Agenda des réunions

- Jeudi 9 juin 2022 - Bureau communautaire - Salle de la Béronne (Les Arcades) à Melle
- Jeudi 23 juin 2022 - Conférence des maires - Salle des fêtes à Villefollet
- Jeudi 30 juin 2022 - Conseil communautaire - Salle des fêtes à Celles-sur-Belle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Certifie l'affichage
du compte rendu des délibérations du Conseil communautaire
le 25 mai 2022.

Le président,



